

Certificat de spécialisation (CS) Apiculture



Objectifs

Acquérir les compétences pour :

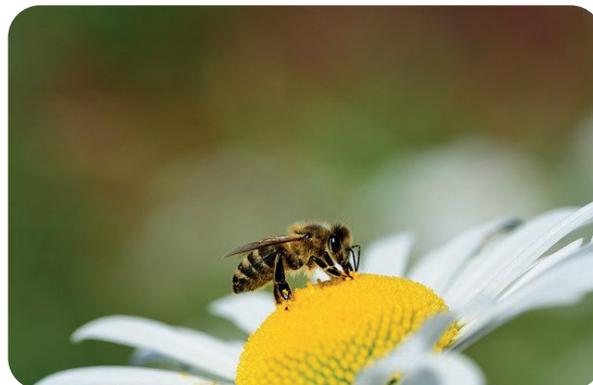
- Réaliser l'élevage d'abeilles en sélectionnant les reines et abeilles ouvrières adaptées à l'environnement et à ses objectifs de production
- Assurer la bonne santé et la survie de ses colonies par le traitement sanitaire, l'entretien et le nettoyage des ruches.
- Conduire des opérations de pollinisation à la demande d'agriculteurs
- Produire aussi bien du miel que du pollen, de la gelée royale ou de la propolis (transformation et vente des produits issus de la ruche comme les produits dérivés (bougies, shampoing, savons...))

Durée

24 semaines en entreprise étalée entre 6 à 18 mois en fonction du statut et de la disponibilité de l'apprenant.

Alternance de temps en entreprise (12 semaines) et de temps en centre de formation.

Inscriptions tout au long de l'année.



Conditions d'inscription & pré requis

Avoir 18 ans

Être titulaire d'un des diplômes agricoles suivants :

- *brevet professionnel du secteur de la production agricole,*
- *baccalauréat professionnel du secteur de la production agricole,*
- *brevet de technicien supérieur agricole du secteur de la production agricole,*
- *titres et certificats du secteur de la production agricole, de niveau 4*
- *Dérogation possible sous condition pour un titulaire de diplôme de niveau 4 non agricole.*

Retrouvez nos résultats chiffrés



Coût de la formation et financement

De 9.30 € à 13.45 € / heure selon le statut, nombreux moyens de financement :

- Congé individuel de formation (CPF),
- Demandeurs d'emploi et autres situations : se renseigner auprès du CFPPA.



Contact : cfppa.obernai@educagri.fr

Formation et contenu RNCP 38329 (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Échéance 01/01/2029)

La formation fera appel à l'expertise de l'ensemble des professionnels de l'apiculture alsacienne (associations de producteurs, apiculteurs, moniteurs apicoles, chambre d'agriculture).

La formation se déroule en Unités Capitalisables (UC). Les UC doivent être toutes validées pour obtenir le certificat mais elles peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres et restent acquises à vie.

UC 1 : Réaliser la conduite des colonies

-Élaborer un plan de production : connaissances du matériel apicole, de la ruche à la miellerie, calcul du coût de production, connaissance des principes environnementaux conditionnant la production de nectar, interaction Apiculture/Agriculture, visite du parc des Ballons, description morphologique et physiologique d'une fleur, les itinéraires techniques spécifique, l'apiculture biodynamique et bio, réflexion sur les parcours de transhumance, la miellée de sapin.

-Réaliser le suivi et les interventions sur les ruches : Anatomie, physiologie, éthologie et morphologie de l'abeille, les abeilles domestiques et les abeilles sauvages, les maladies des abeilles, la cire d'abeille, conduite des ruchers au cours de la saison

C2- Réaliser la multiplication des colonies

-Réaliser les opérations liées à la production d'essaims et l'élevage de reines

C3- Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles

-Organiser la récolte des produits (hydromel et réglementation sur les alcools, miel : réglementation et l'étiquetage, production de gelée royale et de propolis, méthode de récolte, de stockage et de commercialisation de pollen

-Réaliser les opérations de conditionnement et de stockage : analyse des miels, commercialisation, miellerie.

Evaluation : Chaque UC est validée par des épreuves pratiques et orales.

Suivi et adaptation des parcours : Entretien individuel, positionnement, individualisation éventuelle des parcours.

Modalités pédagogiques : Les modules théoriques auront lieu au CFPPA d'Obernai (certaines parties de modules seront suivies en e-learning sur une plateforme dédiée à l'enseignement). Les modules pratiques se dérouleront en partie sur les sites de production des entreprises apicoles partenaires. Alternance de cours théoriques et de travaux pratiques.

Personnes en situation de handicap : Établissement adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap. Accompagnement personnalisé par notre référent handicap.

Débouchés et poursuites professionnelles

Le titulaire du CS apiculture peut travailler sur une exploitation apicole ou agricole, en tant que salarié(e) apicole ou technicien apicole. Après plusieurs saisons de pratique, l'installation est envisageable.

Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking).

Restauration sur place (salle de convivialité, cantine), Chambre en internat (sous réserve de disponibilité).

CDI, Centre pour Apprendre Autrement, Salle informatique libre service, aire de travaux pratiques, plateaux techniques, ateliers...



Contact : cfppa.obernai@educagri.fr